



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à M. CASTELLANA, Mme SICHÌ à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme SANNA, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 1^{er} octobre 2019

Délibération N°2019/225

Convention de mise à disposition du bas du parking de la Grande halle du Stiletto « u Palatinu » entre la commune d' Ajaccio et la régie personnalisée u Palatinu



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Afin de sécuriser l'accès au nouveau Collège du STILETTO et au vu d'une conséquente difficulté d'accès et de stationnement au droit de cet ouvrage public, la ville d'AJACCIO a sollicité le PALATINU afin de disposer du bas du parking soit 132 places pendant l'année scolaire 2019/2020.

Préalablement à l'utilisation du parking, la Commune s'engage à :

- Réaliser une séparation amovible entre le bas et le reste du parking du PALATINU.
- Assumer totalement la gestion et l'entretien du bas du parking du PALATINU.
- Autoriser le PALATINU à utiliser cet espace lors de ses ouvertures au grand public soit environ 50 journées pendant la période concernée.
- Restituer cet espace dans son état initial à l'issue de l'utilisation.

Par ailleurs, pendant l'utilisation du parking par la Ville, la Régie de la grande halle du STILLETO « U PALATINU » prend à sa charge :

- La gestion de l'ouverture et la fermeture de cet espace lors de ses ouvertures au grand public.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2019/2020.

A cet effet, il est donc nécessaire de contractualiser ces dispositions en la forme conventionnelle.

En annexe le projet de convention.



Pour ces motifs,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver, la convention de mise à disposition du bas du parking de la grande halle du STILETTO « U PALATINU » entre la Commune et la régie personnalisée U PALATINU.

D'autoriser, Monsieur le Maire à signer la dite convention.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Jacques Billard, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération n° 2013/105 en date du 11 avril 2013,
Vu la Convention cadre contrat d'objectifs,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

Considérant ce qui suit :

La sécurité publique.

La difficulté d'accès et de stationnement au droit de cet ouvrage public.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La convention de mise à disposition du bas du parking de la grande halle du STILETTO « U PALATINU » entre la Commune et la régie personnalisée U PALATINU.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI



2000 AJACCIO